

## Compte rendu de la séance du vendredi 26 avril 2019

**Liste des membres présents** : Christian CARRÈRE, Denise BOUBEKEUR, Adrien PONSOLLE, Sabine PUYDEBOIS, Pierrette ICART, Bernadette BACQUE-AMILHAT, Bernard CAU, Irène CAUBET, Pauline SOUQUET, Patricia MALLET, Laurent BARAT  
**membres absents excusés** : Gilles GUYON, Ludovic PENNETIER  
**membres absents non excusés** : Eric SIMONLATSER  
**Secrétaire(s) de la séance** : Bernadette BACQUE-AMILHAT  
**membres ayant donné procuration** :

### Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu de la précédente séance du conseil municipal
- Avis projet de fusion EHPAD
- demandes cessions parties de voies rurales
- Biens vacants et sans maître
- Mise à jour du tableau des emplois
- Espace Montreurs d'ours
- Questions diverses.

### Compte-rendu précédente séance du conseil municipal:

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 5 avril 2019 est approuvé

### Délibérations du conseil:

#### avis sur projet de fusion création EHPAD ( DE 2019 016)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Agence Régionale de Santé Occitanie a demandé aux EHPAD d'Ercé et de St Lizier de travailler sur un projet de fusion des deux établissements.

A cet effet, un comité de pilotage - réunissant les résidents et leurs familles, les salariés, les représentants des conseils d'Administration - a été mis en place et s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 2018.

Ces travaux ont abouti à la présentation d'un projet qui conserverait l'ensemble des 170 lits sur les deux établissements couseranais, préservant de ce fait l'ensemble des emplois.

Les conseils d'Administration des deux EHPAD ont délibéré favorablement, il convient pour valider le projet que les conseils municipaux des deux communes émettent un avis.

Il rappelle que ce dossier a fait l'objet d'un report de décision à une prochaine séance lors de la précédente réunion du conseil du 5 avril 2019. Il propose à l'assemblée de donner son avis sur le projet "traité de fusion création" présenté

Ouï cet exposé, après délibération, le conseil municipal,

- Approuve le projet de fusion proposé, avec
  - huit votes pour,
  - deux votes contre,
  - une abstention

## création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles - ATSEM ( DE 2019 017)

Le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.

Le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps complet relevant du grade des Agents Spécialisés Principal de 2<sup>o</sup> Classe des Ecoles Maternelles

### **Le conseil municipal,**

Vu :

- l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- le budget communal,
- le tableau des effectifs,

Considérant que les besoins du service exigent la création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps complet,

Après en avoir délibéré,

**Décide** la création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps complet relevant du grade d'Agent Spécialisé Principal de 2<sup>o</sup> Classe des Ecoles Maternelles avec effet au 1er juillet 2019.

**Dit** que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2019 au chapitre 012 articles 6411 et 6454,

**Arrête** le nouveau tableau des effectifs de la commune tel qu'annexé à la présente délibération.

**Adopté** :           à neuf voix pour  
                  à zéro voix contre  
                  à deux abstentions

## Demandes de cessions de parties de voie rurales

Affaires reportées à une prochaine séance

## Biens vacants et sans maître

Une évaluation des parcelles sera faite avant toute décision de cession. Plusieurs demandes d'achat ont été déposées. Certaines parcelles sont concernées par plusieurs demandes.

## Exposition Montreurs d'ours

Présentation du projet de nouvel espace muséal

### **Questions diverses :**

Une Journée Eco citoyenne aura lieu le 15 juin 2019

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire



Christian CARRÈRE